



Vol trotinette électrique

Par jeanne639

Bonjour à tous,

Voici mon problème.

J'ai fait l'acquisition d'une trotinette électrique neuve sous garantie (qui ne prend pas en compte les vols).

J'ai stocké ma trotinette dans mon couloir de résidence (la résidence est sécurisée par un digicode, nous ne sommes que 4 locataires).

Cependant, je ne l'ai laissé que 3h et quand je suis descendue pour la voir, elle avait été volé (intrusion ?).

Y'a t-il un recours possible ?

Je vous remercie
Jeanne

Par Isadore

Bonjour,

S'il y a bien eu vol, à part déposer plainte et taper chez les voisins pour savoir si quelqu'un a vu quelque chose... s'il y a des caméras signalez le à la police. Déposez une plainte, pas une main courante.

Mais à moins de trouver le coupable, sans assurance vous ne serez pas indemnisée.

A tout hasard commencez par faire le tour des voisins et de la résidence pour savoir si quelqu'un n'a pas mis votre engin en sécurité par altruisme, ou ne l'a pas rangé quelque part par exaspération de le voir traîner dans le couloir.

Par isernon

bonjour,

l'utilisation de parties communes comme un couloir ou un palier pour y stationner ou déposer un appareil appartenant à un locataire doit être interdit (utilisation interdite des parties communes à usage privatif).

je pense qu'un des occupants de votre immeuble n'a pas apprécié le stockage de votre trotinette dans un partie commune non prévue pour cela.

salutations

Par jeanne639

C'était le premier jour que je l'avais... Mais peut-être en effet.

Cependant je sais que la résidence est souvent victime d'infractions. J'habite au 3eme et un jour un SDF alcoolisé dormait sur mon palier. Je me demande meme si nous ne sommes pas régulièrement squatté.

J'ai informé l'agence immobilière ce matin et ils ont appelé un serrurier.

Affaire à suivre ...

Merci pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Avant de parler de vol, parlez aux voisins, au gardien, au syndic, etc.
Tout dépôt d'objet sur les parties communes est interdit. Quelqu'un a peut être "confisqué" votre trotinette.

Par isernon

un digicode n'est pas un moyen de sécurisation d'accès suffisant, au bout d'un mois tout le monde connaît le code.
il existe un moyen un peu plus sûr, c'est de poser un système de contrôle d'accès physique genre vigik.

Par yapasdequoi

Il n'y a hélas pas de sécurité sans faille. Il suffit de sonner à un interphone en disant "c'est moi" ou "j'ai un colis pour vous" et c'est ouvert...

Mais avant de chercher une intrusion, vérifiez si un voisin méticuleux n'aurait pas confisqué votre truc.